



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

La séance débute à 17h20, elle est ouverte par Mme JACOBS, Principale et Présidente du Conseil d'Administration. Le quorum est atteint avec 16 membres présents. Le secrétariat est assuré par les représentants des professeurs.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du Procès-verbal du conseil d'administration du 04/11/2014 ;
- 2) Budget prévisionnel 2015 ;
- 3) Désaffectation du véhicule de l'établissement ;
- 4) Projet d'établissement 2014-2017 ;
- 5) Adhésion au GRETA Centre-Est ;
- 6) Informations diverses;
- 7) Questions diverses.

Madame la Présidente propose de mettre aux voix l'adoption de l'ordre du jour.

| Nombre de votants | Pour | Contre | Abstention |
|-------------------|------|--------|------------|
| 16 | 16 | 0 | 0 |

L'ordre du jour est adopté.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 04/11/2014

Madame la Présidente propose de mettre aux voix l'adoption du Procès-verbal du Conseil d'administration du 04/11/2014.

| Nombre de votants | Pour | Contre | Abstention |
|-------------------|------|--------|------------|
| 16 | 16 | 0 | 0 |

Le Procès-verbal du Conseil d'administration du 04/11/2014 est adopté.

2. Budget prévisionnel 2015:

Monsieur l'Adjoint-Gestionnaire du collège rappelle que le budget est annuel et court donc du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le fonds de roulement est de 20.732,52 €.

L'orientation du budget est donnée par madame la Principale qui signale qu'il est de 747.627,83€, avec une hausse de 17,6%, due en grande partie à l'augmentation prévue pour les salaires des personnels de vie scolaire ainsi que les crédits d'Etat. La remontée de 745 élèves a été prise en compte.

La diminution de 12% de dépenses représente la somme de 17.354 € dont 13.000€ portent sur les frais de location des installations sportives qui ne seront pas comptabilisés cette année.

- Le collège recevra du Conseil Général une dotation de 820 € pour la remise des prix.
- 2500€ sont attribués pour les projets d'actions éducatives.

- Il est à noter une baisse dans le domaine de l'enseignement général alors qu'une hausse de 3161 € est prévue dans le domaine enseignement commun, car plusieurs projets en français ont été favorisés.
- La dotation destinée à l'UNSS est préservée afin de favoriser la participation active des élèves.
- Vu la vétusté et l'inadaptation du CDI aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}, il a été créé depuis l'an passé une ligne propre au CDI et le montant de 1500€ a été revu à la hausse, passant ainsi à 2000 €. L'abonnement au journal France Guyane ne sera plus à la charge du CDI.
- La ligne des crédits alloués aux parents est maintenue, elle concerne principalement les envois de SMS, les courriers et les relevés de notes.
- L'achat d'un défibrillateur est prévu.

Monsieur l'Adjoint-Gestionnaire précise que les recettes de l'établissement proviennent d'une part des dotations du Conseil Général et du Rectorat et d'autre part de l'ASP, de la location de la salle Robinson et du remboursement des manuels perdus par les élèves.

On observe une baisse sur certaines lignes notamment sur celle des disciplines.

- Le changement sur la ligne paye s'explique par le nombre supérieur des salaires à régler.
- La ligne des transports est passée de 2500€ à 2000€.
- La dotation des manuels scolaires connaît une diminution.

Les professeurs font remarquer que la ligne SMS et téléphone reste tout de même élevée, ce qui est tout à fait relatif selon Madame l'Agent comptable. Elle précise que le domaine ALO reprend toutes les charges et les dépenses de l'établissement.

L'OSPE concerne les opérations spécifiques, c'est-à-dire que tous les biens de plus de 800 € acquis rentrent dans les amortissements figurant maintenant dans le budget.

- La ligne « logiciels » représente l'abonnement au logiciel PRONOTE ; aussi Monsieur Paris, fait-il remarquer que le logiciel PRONET serait aussi efficace et gratuit de surcroît.
- Les factures d'eau sont passées de 2900 € à 3600€.

Madame la Principale propose de mettre aux voix l'adoption du budget 2015.

| Nombre de votants | Oui | Non | Abstentions |
|-------------------|-----|-----|-------------|
| 16 | 16 | 0 | 0 |

Le budget prévisionnel pour 2015 est adopté.

3. Désaffectation du véhicule:

Suite à la proposition de vente aux enchères du véhicule, lors du dernier CA, monsieur l'Adjoint-Gestionnaire s'est rapproché du Domaine aux Impôts et une Inspectrice des Finances Publiques l'a informé que la vente aux enchères ne peut se faire avant 6 mois. Le paiement serait effectué au collège 6 à 8 mois après avec un prélèvement de 11 % sur la vente.

Les membres du C.A. choisissent l'option cession du véhicule à un concessionnaire.

Madame la Principale signale que le Conseil d'administration doit se prononcer :

- sur une sortie d'inventaire, par désaffectation suivie d'une cession à titre onéreux ;
- puis sur une cession à titre onéreux à un concessionnaire automobile.

Le C.A. autorise-t-il une sortie d'inventaire, par désaffectation suivie d'une cession à titre onéreux, du véhicule de l'établissement ?

| Nombre de votants | Oui | Non | Abstentions |
|-------------------|-----|-----|-------------|
| 16 | 12 | 0 | 4 |

L'autorisation est accordée pour la désaffectation suivie d'une cession à titre onéreux.

Le C.A. autorise-t-il une cession à titre onéreux à un concessionnaire automobile, du véhicule de l'établissement ?

| Nombre de votants | Oui | Non | Abstentions |
|-------------------|-----|-----|-------------|
| 16 | 16 | 0 | 0 |

L'autorisation est accordée pour céder le véhicule à un concessionnaire pour l'achat d'un véhicule neuf.

4. Projet d'établissement 2014-2017 :

Lecture est faite de l'introduction du projet d'établissement par madame la Principale afin de rappeler que le projet sert de référence, qu'il n'est en aucun cas figé et peut à tout moment subir des modifications. Elle rappelle que chaque phase du projet a fait l'objet d'une présentation aux différentes réunions du Conseil d'administration. Elle précise que l'élaboration sera suivie par le contrat d'objectifs début 2015. Il s'agit de contractualiser avec le Rectorat pour la mise en oeuvre des actions pour lesquelles le soutien et les moyens académiques sont nécessaires.

Monsieur René Clervaux, personnalité qualifiée, s'interroge sur la continuité du projet d'établissement qui peut être perturbé par le « passage » de professeurs et d'équipes de direction.

Madame la Principale précise que le projet d'établissement s'impose à tous ainsi qu'aux partenaires, d'où la mise en place d'un comité de suivi du projet qui se réunira deux fois par an. De plus, de nombreux points du projet ont déjà vu le jour à la rentrée 2014.

Mme la Présidente propose de mettre aux voix l'adoption du projet d'établissement 2014-2017.

| Nombre de votants | Oui | Non | Abstention |
|-------------------|-----|-----|------------|
| 16 | 16 | 0 | 0 |

Le projet d'établissement 2014-2017 est adopté.

5. Adhésion au GRETA Centre-Est :

Madame la Principale fait remarquer que le panneau Greta figurant sur la façade du collège a disparu au cours de la nuit dernière. Elle rappelle que les groupements d'établissements publics mutualisent leurs compétences pour la formation d'un public d'adulte. Le collège Nonnon, de par son adhésion au GRETA Centre-Est peut offrir des compétences mais peu de moyens à cette structure.

Suite aux dernières instructions du Ministère de l'Education Nationale (circulaire n°2014-009 du 4 février 2014), il est nécessaire de revoir la convention avec le Greta afin de maintenir l'adhésion du collège Nonnon.

Mme la Présidente propose de mettre aux voix l'adoption de la Convention du Groupement d'Etablissements GRETA Centre-Est.

| Nombre de votants | Oui | Non | Abstention |
|-------------------|-----|-----|------------|
| 16 | 16 | 0 | 0 |

La Convention du Groupement d'Etablissements GRETA Centre-Est est adoptée.

6. Informations diverses:

- Madame la Principale adjointe, apporte des informations concernant le **CROSS du vendredi 14 novembre 2014** et félicite les personnels et les professeurs d'EPS pour le travail accompli et l'implication auprès des élèves. Un bilan provisoire de l'évènement est porté à la connaissance des membres du CA.
- Madame la Principale fait savoir que le vendredi 14, M. le Recteur a annoncé la nouvelle carte de l'Education Prioritaire. **Le collège Nonnon sera placé en REP à la rentrée 2015** (huit écoles lui seront rattachées). Trois indicateurs ont été retenus pour cette prise de décision : le taux d'élèves de C.S.P. défavorisée (61,7%), le taux d'élèves en retard à l'entrée en 6^{ème} (24%) et le taux d'élèves boursiers (41%).
- Au cours de la **première réunion du CESC**, qui a eu lieu le jeudi 13 novembre, un projet a été élaboré afin de répondre à un appel du rectorat. L'avis du Conseil d'administration est demandé pour transmettre le projet au rectorat.
Un atelier théâtre sera mis en place par Monsieur RAISIN, personnel vie scolaire. Les élèves écriront, produiront une pièce de théâtre qui sera présentée au cours de la Remise des prix de fin d'année. Onze élèves sont concernés et le travail se fera à raison de deux fois 21 heures. La demande de subvention au rectorat suivra après approbation du C.A.

Le C.A. approuve-t-il le projet « Tous en scène pour la prévention » ?

| Nombre de votants | Oui | Non | Abstention |
|-------------------|-----|-----|------------|
| 16 | 15 | 0 | 1 |

Le projet « Tous en scène pour la prévention » est adopté.

- Madame la Principale précise que le **calendrier prévisionnel de novembre à janvier** a été diffusé aux personnels de l'établissement. Un exemplaire est remis aux membres du C.A.

7. Questions diverses:

Une élève, membre du C.A., fait remonter l'inquiétude d'un élève de 6^{ème} concernant la tenue de sport qui doit être revêtue, avec beaucoup de difficulté dans les locaux du collège avant le cours d'EPS.

Madame Bouvier-Brignon, professeur d'EPS, explique qu'à cause du manque d'installations les élèves sont amenés à se changer au collège, faute de solution plus pratique.

Madame la Principale fait remarquer que toutes les questions diverses doivent lui être soumises 48h avant le C.A.

Madame la Présidente clôture la séance à 18h55.

La secrétaire de séance

Emmanuelle LOPES DA SILVA

E. Lopes da Silva



Marie-Hélène JACOBS